



RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS POUR LES COMMUNICATIONS ORALES ET AFFICHEES DES CONGRES DE LA SNFMI

1 - CONDITIONS POUR PRESENTER UNE COMMUNICATION :

La soumission des résumés sera close à la date indiquée sur le site internet du congrès.

Votre soumission concerne un travail entièrement original, en français pour les séances du Congrès. **Les données scientifiques présentées lors du congrès ne doivent pas avoir été publiées, sous la forme de communications orales ou affichées lors d'un précédent congrès de la SNFMI.**

2 - RAPPEL STATUTAIRE :

« Tout auteur qui ne présente pas sa communication, sauf raison de force majeure, ne pourra pas présenter de communication orale pendant une durée de 5 ans, de communications affichées pendant une durée de 2 ans »

3 - CONSIGNES AUX AUTEURS CONCERNANT LA RÉDACTION DES RÉSUMÉS :

1. Le résumé doit faire un maximum de **55 lignes**, soit environ **3800 caractères**.
2. L'anonymat est totalement préservé lors de la soumission électronique. Merci de veiller à le préserver également dans le texte du résumé en vous abstenant de citer l'origine du travail et des références de travaux antérieurs de l'équipe.
3. Afin d'être en conformité avec la réglementation, vous devez utiliser dans votre résumé seulement les DCI des médicaments et non pas leurs noms commerciaux.
4. Merci également de déclarer un "conflit d'intérêt" si le travail a été financé par une entreprise ou si vous (ou l'un des co-auteurs du résumé) recevez à titre personnel des rémunérations d'une entreprise dont un produit est utilisé dans le travail présenté pour communication.
5. Il faut absolument éviter de découper un travail en plusieurs résumés. Si tel était le cas, le Comité Scientifique choisira celui des résumés qui lui paraît le plus intéressant et rejettera systématiquement les autres.
6. Le texte de la communication, quel qu'en soit le mode de présentation, pourra être publié in extenso dans **La revue de Médecine Interne de La SNFMI** suivant les instructions figurant sur l'avant-programme.

Case à cocher pour valider la soumission lors de votre dépôt

Je reconnais avoir pris connaissance des recommandations aux auteurs et m'engage, si ma communication est acceptée :

> à venir présenter la communication orale lors de la session dédiée du congrès de la SNFMI, sauf cas de force majeure justifiée en amont du congrès

> à télécharger votre poster (communication écrite) via l'application de téléchargement des présentations, et ce, avant la date limite transmise par email. Au-delà de cette date, le poster ne sera pas accepté.

En cas de manquement à cet engagement, la commission scientifique, technique et pédagogique de la SNFMI se réserve de ne plus accepter les communications, que vous soumettriez lors de futurs congrès :

- pendant une durée de 5 ans (communications orales)
- pendant une durée de 2 ans (communications affichées)